

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire d'un juge au Tribunal neutre pour la législature 2018-2022
(1^{er}-2^e tour)**

1. Préambule

La base légale du Tribunal neutre est la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire (LOJV). Cette dernière prévoit, en effet, que le Tribunal neutre fait partie des autorités judiciaires du canton (article 2, alinéa 1, lettre b de la LOJV). Il est composé de cinq juges et de deux juges suppléants qui sont nommés six mois après le début de la législature politique pour une durée de cinq ans (article 86, alinéa 1 de la LOJV). En cas de démission de l'un de ses membres, la procédure d'élection des juges cantonaux et de leurs suppléants est applicable (article 86, alinéa 1 de la LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge au Tribunal neutre pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Cette élection complémentaire fait suite à la démission de Madame Aurélia Rappo, avec effet au 31 janvier 2022, de son poste de juge de ce tribunal.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi matin 30 mars 2022, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : Monsieur Philippe Jobin (Président) ; Mesdames Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Valérie Induni, Elodie Lopez ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Sébastien Cala, Claude-Alain Gebhard, Dylan Karlen et Nicolas Suter.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par deux de ses quatre experts indépendants : Messieurs Louis Gaillard et Philippe Richard. Messieurs Olivier Freymond et Luc Recordon étaient excusés.

3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation

Suite à la communication et la lecture de la démission de cette juge devant le Grand Conseil, la commission a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 4 février 2022 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 5 mars 2022, deux personnes avaient déposé leur dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Leurs motivations et leurs connaissances de l'environnement ont été abordées avec soin. Leur vision de l'activité du Tribunal neutre a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec toute l'application requise. La durée des différents entretiens a avoisiné entre vingt et trente minutes.

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

À l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont rendu, à l'unanimité, un préavis positif pour un candidat, déjà juge suppléant de cette juridiction, qui ne vient pas du sérail vaudois, et possède d'excellentes compétences juridiques et un parcours brillant.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers. La commission a retenu le candidat possédant d'excellentes compétences et une vaste formation pour siéger comme juge titulaire au Tribunal neutre. La commission, après délibérations, a rendu, à l'unanimité, un préavis positif à l'égard de cette candidature qui est :

- Monsieur Olivier Gaillard

Après la communication de son préavis négatif, le second candidat n'a pas souhaité maintenir sa candidature. Il n'y aura donc qu'un seul candidat pour cette élection complémentaire.

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité, sur la candidature de Monsieur Olivier Gaillard au poste de juge au Tribunal neutre pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le dossier du candidat est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députées et des députés qui veulent le consulter. Il sera également disponible auprès du Secrétaire général du Grand Conseil, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection.

Echichens, le 5 avril 2022.

Le Président-rapporteur :
(signé) Philippe Jobin